

2023-07-25-N03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

Nomenclature : 7.5.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mardi 25 Juillet 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 18 Juillet 2023

Présents : CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

BOHER Monique, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, DEDOURGE Anne-Marie, LAFFON Roxane, L'HOUE Yann, PINELL Daniel, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

BIENAIMÉ Régis à Cécile QUINTUS,
BOUTELLIER Jean-Pierre à Jacques GARSAU,
TIGNON Magalie à Olivier SENYARICH,
THAMI Halima à Sylvie VIDAL

DOUFFIAGUES Jocelyne a été nommée secrétaire de séance.

**REGIE DES EAUX.
REPARATION DE FUITES URGENTES
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

Le Maire,

Propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière à hauteur de 50% pour des travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2023 pour la réparation de fuites sur le réseau d'eau potable de la commune pour un montant qui s'élève à 13 505 € H.T. soit 16 206 € TTC,

Présente le plan de financement :

Conseil Départemental (50%) 6 750,50 € H.T.

Autofinancement (50%) 6 750,50 € H.T.

Montant total H.T. de l'opération 13 501,00 € H.T.

Accusé de réception en préfecture
500021001088120230725-2023_07_25_N03-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

Propose de s'engager à rembourser au Conseil Départemental un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Conseil Départemental,

Informe que la durée totale de validée des subventions est fixée à quatre ans,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 25 Juillet 2023,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental (50%)	6 750,50 € H.T.
Autofinancement (50%)	6 750,50 € H.T.
Montant total H.T. de l'opération.....	13 505,00 € H.T.

SOLLICITE, auprès du Conseil Département des Pyrénées Orientales, la subvention d'un montant 6 750,50 € H.T., correspondant à 50% de la dépense H.T.,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

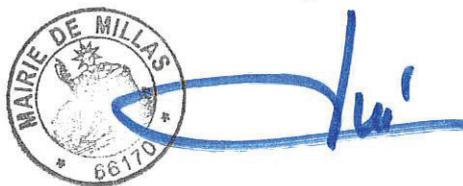
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
DOUFFIAGUES Jocelyne



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le - 2 AOUT 2023

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 03.08.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
080216601088-20230725-2023_07_25_N03-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023